

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Joliette, le 23 octobre 2020

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord) – Réponses aux questions reçues le 16 octobre 2020

Madame,

Veuillez trouver, ci-dessous, les réponses aux questions que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) nous a adressé le 16 octobre dernier.

Votre recommandation d'ajouter une station d'échantillonnage de l'air dans les secteurs résidentiels avoisinants le LET réside-t-elle dans un souci de santé physique? Existe-t-il une préoccupation de santé physique particulière?

Non. Nous n'avons, à l'heure actuelle, aucune préoccupation concernant la santé physique des résidents, compte tenu des informations accumulées, tant par la revue de littérature scientifique, l'analyse de risque toxicologique produite par le promoteur et l'évaluation qu'en a fait notre expert, le nombre de plaintes très localisé et à la baisse, ainsi que par les portraits et données de santé analysés pour ces municipalités et MRC dans le cadre de nos activités régulières de surveillance de l'état de santé de la population.

Craignez-vous que les concentrations des substances qui y seraient mesurées puissent avoir un impact sur la santé des résidents?

Comme mentionné dans le document de soutien à notre présentation lors de la première partie de l'audience publique intitulée « *Odeurs associées aux activités d'enfouissement des déchets et effets sur la santé* » (29 septembre 2020), la première réaction négative rapportée par les gens exposés à des concentrations croissantes de mauvaises odeurs de l'air extérieur est la nuisance (ou gêne). En plus de produire des symptômes chez certaines personnes (tels que la perturbation du sommeil, la nausée, l'anxiété ou le stress), la nuisance que cause une odeur est considérée comme un impact négatif sur la santé en soi, d'après la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : état de complet bien-être physique, mental et social (OMS, 1986)¹.

¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, 1986. Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé. Disponible en ligne : https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

La récurrence d'événements nauséabonds peut entraîner une perte de jouissance de la propriété et/ou des lieux, interférer avec les activités et se répercuter en impacts psychosociaux, qui se traduiront de diverses façons : sentiment d'impuissance et de perte de contrôle sur l'environnement, climat de méfiance, démobilitation au sein de la population exposée, etc. Au-delà des impacts environnementaux, sanitaires et des risques toxicologiques, les impacts sociaux, psychologiques et culturels d'un projet, souvent peu considérés, méritent une plus grande attention (Gregory, 2002)², tout comme les raisons qui modulent la perception du risque, individuelle et communautaire.

Les documents soumis dans le cadre de l'étude d'impact prévoient une augmentation des odeurs, par rapport à la situation actuelle, au cours des premières années de l'exploitation du projet. Dans ce contexte, l'installation de stations d'échantillonnage ou de nez électroniques à proximité des récepteurs sensibles est susceptible de :

- Permettre de documenter, dans le cadre des activités de suivi, la nuisance à proximité de ces récepteurs, dans un contexte où on prévoit une augmentation d'odeurs au cours des premières années d'exploitation du projet, et qu'un écart relativement important prévaut entre les données de concentrations mesurées et modélisées par le promoteur dans son étude de dispersion atmosphérique.
- Représenter un outil de gestion permettant d'objectiver l'efficacité des mesures de contrôle au sein des milieux susceptibles d'être les plus affectés par l'augmentation des odeurs anticipées et permettre une optimisation de celles-ci, le cas échéant, advenant l'inefficacité de certaines mesures ou actions.
- Permettre de mettre en rapport la présence d'odeurs à proximité des récepteurs les plus susceptibles d'être affectés par leur augmentation, les mesures de concentration à la limite de la propriété de CEC, les activités du site lui-même et les mesures de contrôle appliquées et ainsi d'observer la relation entre ces éléments.
- Contribuer à repérer d'autres sources d'odeurs (usine d'épuration et étangs aérés, activités d'épandage de lisier sur terres agricoles avoisinantes, quartiers industriels, etc.) qui pourraient faire partie de la problématique et le cas échéant, être assujetties à des suivis et des mesures de contrôle.

Par ailleurs, les connaissances acquises par ce complément aux activités de suivi déjà implantées (ex. : comité de suivi des odeurs) pourraient offrir l'opportunité d'améliorer les modalités de communication entre CEC et les parties prenantes (ex. : en amont d'activités génératrices d'odeurs, sur le site de CEC, qui ne peuvent être évitées et qui sont perçues par les récepteurs sensibles).

Selon l'INSPQ (2020)³, « [...] les bases de l'acceptation sociale doivent être instaurées dès l'amont d'un projet de développement, notamment grâce au mécanisme de la participation citoyenne. Ce processus permet à différents acteurs impliqués de participer à la conception et à la mise en œuvre d'un projet de développement. Cette démarche favorise une harmonisation avec les besoins de la communauté d'accueil ». De même, la prise en considération des préoccupations, des valeurs et des connaissances des communautés impactées est à préconiser dans l'évaluation globale du risque, et elle favorise la compréhension, le dialogue (communication dans les deux sens) et l'implication citoyenne (Beecher, 2005⁴; Covello, 2001⁵).

² GREGORY, R.S. et SATTERFIELD, T.A., 2002. Beyond Perception: The Experience of Risk and Stigma in Community Contexts. Risk Analysis, Vol 22 (2).

³ INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, 2020. Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement. Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, INSPQ. Disponible en ligne :

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2675_evaluation_impacts_sociaux_environnement.pdf

⁴ BEECHER, N. HARRISON, E., GOLDSTEIN, N., MCDANIEL, M., FIELD, P. ET SUSSKIND, L., 2005. Risk Perception, Risk Communication, and Stakeholder Involvement for Biosolids Management and Research. J. Environ. Qual. (34): 122–128.

⁵ COVELLO, V. et SANDMAN, P., 2001. Risk communication: Evolution and revolution, in A. Wolbarst (ed.) Solutions to an environment in peril. Johns Hopkins Univ. Press, Baltimore. p. 164–178.

Par contre, l'installation de stations d'échantillonnage ou de nez électroniques à proximité des résidences pourrait amener des effets pervers, comme d'exacerber la vigilance et d'augmenter le stress des résidents (ex. : milieu surveillé en permanence), ou encore de créer un stigmatisme (ex. : les sites d'implantation choisis pourraient être perçus d'emblée comme à risque toxicologique élevé par le voisinage ou par les gens de l'extérieur, alors que ce n'est pas le cas et contribuer à un phénomène d'amplification du risque perçu) (Gregory, 2002).

Enfin, l'installation de stations d'échantillonnage ou de nez électroniques à proximité des récepteurs sensibles, peut influencer positivement ou négativement la **perception des possibles risques associés au LET**, essentielle à considérer dans l'évaluation, la gestion et la communication y étant associées.

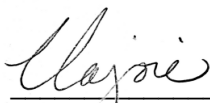
Plusieurs facteurs modulent la perception des risques et contraintes et requièrent une analyse plus fine du milieu et des communautés (INSPQ, 2020; Beechers, 2005; Gregory, 2002; Covello, 2001). On soulève, par exemple, les incertitudes (ex. : variabilité dans les données de concentration), le concept d'équité (ex. : iniquité des coûts/bénéfices; distribution des impacts inégale; résidents en périphérie du LET reçoivent les déchets de la CMM, mais bénéficient du service d'enfouissement pour seulement une partie de leurs propres déchets, etc.), l'exposition involontaire, la stigmatisation vécue par certains, la confiance envers les parties prenantes, etc.

Voilà pourquoi nous croyons que cette possibilité devrait être évaluée minutieusement, par exemple par le comité de vigilance et les acteurs concernés.

Craignez-vous que les activités du LET de Lachenaie aient un impact sur les quartiers résidentiels ou les stations d'échantillonnage seraient également utilisées pour mesurer l'impact des autres sources avoisinantes (quartiers industriels, usine d'épuration, routes, etc.)?

Se référer aux réponses précédentes.

En espérant avoir répondu à tous vos questionnements, veuillez recevoir, Madame, nos sincères salutations.



Louise Lajoie, M.D., M.Sc.

Médecin spécialiste en santé publique

Service de Protection Maladies infectieuses et Santé environnementale